Département de la Haute-Marne Canton de Nogent Commune de MANDRES-LA-COTE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

<u>Etaient présents</u>: I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX

G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER M. PARISEL S. GALDO F. LAUNOIS F. BOUARD S. DOLEGEAL G. VILLEMIN

A. LASSERTEUX M. KHOURI

Etait excusée : H. KWASIAK

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 MARS 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de reporter les résultats 2021, comme suit :

- au budget primitif de la commune, une recette de fonctionnement (R002) de 48 581,87 €
- au budget primitif de la commune, une recette d'investissement (R1068) de 135 539,28 €
- au budget primitif de la commune, une dépense d'investissement (D001) de 21 772,97 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti 37,06 % (part communale + départementale)
- Taxe foncière sur le non bâti 26,13 %

Les taux communaux restent inchangés par rapport à l'année 2021.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022

Présenté par Mme le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2022 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section fonctionnement : 394 581,04 €
- section investissement : 479 796,97€

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Présenté par Mme le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2022 du lotissement de l'Europe s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section fonctionnement : 40 875,46 €
- section investissement : 24 760,42€

ENTREE DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PE MANDRES LA COTE POUR LE PROJET EOLIEN

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et pris connaissance du dossier qui a été remis à chaque élu en amont de la séance, Mme le Maire propose de faire entrer la commune, au capital de la société PE MANDRES LA COTE à hauteur de 10 %, soit 50 €.

Le conseil municipal se prononce favorable à 13 voix POUR et 1 voix d'abstention.

PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE, DE CONSTITUTION DE SERVITUDES EN VUE DE LA REALISATION DU PARC EOLIEN

Le périmètre du parc éolien empiète sur des terrains appartenant à la commune. Une convention de servitudes devra être établie pour les parcelles ZB 10, 11, 12 et 17. Mme le Maire propose d'intégrer ces parcelles au projet.

Le conseil municipal se prononce favorable à 13 voix POUR et 1 voix d'abstention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A la demande de diverses associations, les membres du conseil municipal décident d'accorder les montants de subventions suivants :

ADMR ANDELOT: 100 €: Mme le Maire ne prend pas part au vote ni au débat.

RESTOS DU COEUR : 100 €

MANDR'ANIM : 300 €: Mme Sylvie GALDO ne prend pas part au vote ni au débat.

PREVENTION ROUTIERE: 100 €

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG : 100 € COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER : 150 €

COMITE DES FETES : 2 000 €

ONAC: 100 €

CONVENTION DEFIS

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à régler le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association DEFIS pour un montant de 16 €.

FINALYS: REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

La fin de la procédure étant terminée depuis novembre 2021, la reprise des concessions concerne donc 74 tombes, le devis s'élève à 61 770 €.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis de la société Finalys.

TOITURE EGLISE: NOUVEAUX DEVIS SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ABF ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

À la suite des recommandations de l'ABF, un nouveau devis a dû être réalisé. Le montant de ce nouveau devis s'élève à 91 804 € HT. Les demandes de subventions seront actualisées en conséquence. Un appel aux dons sera lancé avec la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le nouveau devis et à effectuer toutes les demandes de subventions.

Une subvention peut être allouée par la Région Grand Est, sous réserve de l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour adhérer à cette fondation.

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Cavalcade</u>: La prochaine cavalcade devrait être organisée en 2023. Les membres du conseil municipal sont favorables à l'engagement de la commune pour la réalisation d'un char. Les personnes intéressées pour aider à cette future manifestation sont invitées à se faire connaitre en mairie.

<u>Animations de Pâques</u>: une chasse aux œufs pour les plus petits et une chasse aux énigmes pour les plus grands auront lieu le 23 avril au club house.

<u>Acquisition d'une parcelle de bois</u>: la commune souhaite acquérir une parcelle enclavée au milieu d'autres parcelles communales, appartenant à Mr Chrétiennot. Il s'agit de la parcelle OD 437 de 760 m2. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches liées à ce dossier.

<u>Aire de jeux</u> : la proposition d'aménagement est validée. Les demandes de subvention seront effectuées prochainement.

<u>Bureau de vote</u>: en raison de la crise sanitaire, un circuit sera mis en place au sein du bureau de vote (salle de la mairie) afin que les électeurs entrants et sortants ne se croisent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 23 heures 20.